

Conseil d'établissement du VENDREDI 24 MAI 2019

A l'ordre du jour de ce conseil :

- Infos et dates pour ce dernier trimestre
- Projet de l'année : « IMAGINE »
- Effectifs pour la rentrée 2019
- Cantine : PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les régimes alimentaires
- Règlement de l'école : respect des horaires, tenue vestimentaire...

1. Infos et dates pour ce dernier trimestre :

Mai :

- 13 mai : spectacle pour les maternelles : « Bobodoudou » à l'Atelier des arts.
- 14 mai : pèlerinage à Notre Dame de la Garde pour les CP et CE1.
- 24 mai : Olympiades pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.
- 24 mai : Conseil des enfants et Conseil d'établissement
- 29 juin au 3 juin : pont de l'Ascension

Juin :

- Sécurité routière de la PS au CM2 avec Annabelle : cette activité est entièrement prise en charge par l'APEL. Le vendredi 7 juin pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et le vendredi 14 juin pour les CM2 et les classes de maternelle.
- Classe de mer au Frioul pour les CM2 du 3 au 7 juin (5 jours)
- 7 juin : répétition de la Première Communion à l'église
- 8 juin : Messe de Première Communion à 10h30 à l'église Sainte Marguerite
- Classe de voile pour les CE2 : le 11, 13 et 14 juin (3 jours)
- 14 juin : Célébration de « MERCI »
- 18 juin : spectacle des classes de cycle 3 : CM1 et CM2
- 21 juin : spectacle des classes de maternelle : PS, MS et GS
- 25 juin : spectacle des classes de cycle 2 : CP, CE1 et CE2
- 28 juin : kermesse à partir de 16h00 (RAPPEL : pas de garderie ce soir là) Penser à mettre un mot dans la cahier vert pour proposer votre participation.

Juillet :

- RAPPEL : **dernier jour de classe le JEUDI 4 JUILLET**

Catéchèse : Préparation de la Communion :

- 12 enfants (11 CM1 et 1 CM2) ont préparé leur première Communion au sein de l'école accompagnés par le Père Romain LOUGE et Marie-Virginie DZIECHCIAREK (enseignante de CM1).
- La célébration de Communion se déroulera à l'église Sainte Marguerite le samedi 8 juin à 10h30 (RAPPEL : RDV à 10h00 pour les enfants).
- Célébration : "MERCI pour cette belle année", le vendredi 14 juin à 14h30, à l'église.

2. Avancement de notre projet de l'année : «IMAGINE...»

Dans chaque classe, les enfants travaillent sur le projet et préparent le spectacle de fin d'année sur le thème "Imagine...".

Pour mettre en application ce projet, les élèves de CP/CE1/CE2/CM1/CM2 ont imaginé, durant les séances de sport avec Virginie, des règles de jeux pour les Olympiades du 24 mai. Ils ont pu les mettre en pratique ce jour là, sur le stade DESAUTEL.

Nous remercions M. le Maire, Lionel Royer-Perreaut, qui a mis à notre disposition le plateau du stade DESAUTEL, ainsi que les vestiaires.

Nous remercions également l'APEL de l'école qui a pris en charge les médailles et les jeux-récompenses très appréciés par les enfants.

Nous remercions les enseignantes, les parents accompagnateurs, la cantinière et le personnel qui a livré les pique-niques aux sportifs.

Enfin, nous remercions Virginie BRUNET, l'intervenante en sport, pour son investissement et sa créativité. Elle a choisi d'organiser cette journée sportive pour clôturer l'année de travail des enfants du CP au CM2 sur le thème "Imagine...". Un grand succès pour cette belle journée, bravo !

3. Effectifs pour la rentrée 2019

Le bilan des réinscriptions de nos élèves pour la rentrée prochaine témoigne de la continuité de la scolarité des élèves dans notre établissement.

Les demandes d'inscription pour la rentrée 2019 ont été ouvertes aux nouvelles familles le lundi 14 janvier 2019 à partir de 8h00. Comme l'année dernière, de très nombreuses demandes ont été enregistrées sur le site de l'école, notamment en Petite Section. Notre école n'ayant qu'une seule classe par niveau de la PS au CM2, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'honorer toutes ces demandes.

4. Cantine : Changement à la rentrée 2019 concernant les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les régimes alimentaires

Il y a de plus en plus de PAI pour allergies alimentaires :

- Année scolaire 2015-2016 : 1 en Maternelle + 1 en Élémentaire = 2
- Année scolaire 2016-2017 : 0 en Maternelle + 2 en Élémentaire = 2
- Année scolaire 2017-2018 : 0 en Maternelle + 2 en Élémentaire = 2
- Année scolaire 2018-2019 : 2 en Maternelle + 2 en Élémentaire = 4
- Année scolaire 2019-2020 : 3 en Maternelle + 3 en Élémentaire = 6

Jusqu'à présent, les parents des enfants ayant un PAI pour allergies fournissaient le panier repas pour leur enfant, mais ne payaient pas de frais pour la surveillance de midi à 13h30.

A partir de la rentrée 2019, une contribution sera demandée aux familles des enfants ayant un PAI pour allergies alimentaires, pour participer aux frais de personnel de l'établissement.

Le personnel de cantine est composé de :

- 2 personnes par classe pour les Maternelles, donc 6 adultes : 3 aides maternelles + 2 personnel de cantine + 1 enseignante,
- 2 personnes pour chaque service des classes élémentaires + la cantinière + 1 personne à la plonge + 1 personne de surveillance dans la cour élémentaire + 2 personnes dans la cour des maternelles + 1 ASEM de surveillance à la sieste des PS, soit 8 adultes.

Le personnel OGEc affecté à la cantine a pour mission :

- d'assurer la surveillance des trois services de cantine :
 - 1er service : Maternelles
 - 2ème service : CP, CE1 et CE2
 - 3ème service : CM1 et CM2,
- de conserver le panier-repas dans les meilleures conditions d'hygiène,
- de préparer le plateau repas pour chaque enfant présentant des allergies.
- d'assurer la surveillance renforcée des enfants ayant un PAI pour allergies alimentaires, en veillant à la bonne application de la procédure pendant le temps du repas, en ayant une vigilance particulière pour éviter que ces enfants ne consomment des denrées auxquelles ils sont allergiques.
- de réchauffer les plats prélevés dans le panier-repas fourni par les parents,
- de présenter les aliments à l'enfant,
- de nettoyer les couverts, boîtes etc...
- d'assurer la surveillance de la cour de récréation, durant la pause méridienne, de 12h00 à 13h30.
- de nettoyer le réfectoire et tous les appareils (frigos, four, four micro-ondes...).

A partir de la rentrée scolaire 2019, une participation de 3 Euros, sera donc demandée aux parents pour couvrir ces frais de personnel, ainsi que le chauffage et l'entretien du réfectoire.

Un parent délégué de classe, parent d'un élève ayant un PAI pour allergies alimentaires, regrette que cette décision soit prise. Elle remercie l'OGEc d'avoir pu bénéficier de la gratuité de ce service jusqu'à présent. Elle demande à l'OGEc de réviser le montant de la participation proposé lors du Conseil d'établissement.

5. Règlement de l'école : respect des horaires, tenue vestimentaire...

A. Respect des horaires :

Comme il vous l'a été précisé dans la circulaire de rentrée :

« Dans le cadre de la sécurité, les départs anticipés et les rendez-vous personnels des enfants (médicaux, d'orthodontie, etc. ...) sont à prendre en dehors des horaires scolaires. »

Aussi, pour les rendez-vous exceptionnels pris sur le temps scolaire, nous vous demandons de venir chercher votre enfant aux horaires d'ouverture du portail :

- à midi
- ou entre 13h20 et 13h30

Nous vous remercions de votre compréhension.

B. Hygiène, santé et tenue vestimentaire :

Toutes tenues vestimentaires et coiffures doivent être correctes, décentes et adaptées aux activités scolaires. Il est important de faire comprendre aux enfants qu'il y a des tenues différentes selon les activités et les moments.

C'est pourquoi, les jeans troués, les shorts et les tee-shirts trop courts sont à porter en-dehors de l'école.

Les jours d'école, choisissez de préférence des vêtements simples (qui ne craignent pas les tâches...) et dans lesquels votre enfant sera à l'aise.

Pour les plus jeunes, afin de faciliter les passages aux toilettes, préférez des tenues faciles à enlever. Évitez les ceintures, les salopettes sous les pulls ou sous le tablier en maternelle.

Veillez à habiller votre enfant en fonction de la météo. La récréation étant nécessaire, les enfants sortent même lorsqu'il pleut un peu. Prévoir dans ce cas un vêtement de pluie avec une capuche.

Tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés ou échangés doivent être marqués du nom de l'enfant.

Par mesure de sécurité, sont interdits à l'école :

- Les talons ainsi que les chaussures non accrochées à l'arrière (Ex. : tongs, claquettes...),
- Les écharpes (privilégiez les tours de cou),
- Les boucles d'oreilles « créoles » ou celles qui pendent,
- Les chewing-gums et les sucettes,
- Les Slims (pâte molle).

De même, les coiffures « excentriques » (mèches colorées, longue mèche tombant devant les yeux, crête...); le maquillage, le vernis sur les ongles, ainsi que les tatouages même éphémères (perturbateurs endocriniens pour les enfants) sont interdits dans notre établissement.

Nous vous rappelons que les bijoux et les objets de valeur sont fortement déconseillés. L'école décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte, vol et blessure.

Hygiène : Merci de vérifier régulièrement la longueur des ongles de votre enfant afin d'éviter les griffures.

Santé : Les maladies contagieuses, les allergies ainsi que les poux doivent être obligatoirement signalés à l'enseignant. L'enfant doit être impérativement traité avant son retour.

Tout enfant malade, fiévreux ou souffrant doit rester à la maison.

Après une maladie contagieuse, l'élève doit apporter un certificat de non contagion dès son retour.

RAPPEL : Le personnel de l'école n'est pas habilité à administrer quelque médicament que ce soit même si une ordonnance est délivrée.

6. L'APEL de l'école Sainte Marguerite

Marie-Charline SANTONI, la présidente de l'APEL, ainsi que les parents de l'APEL de l'école ont besoin de parents volontaires pour l'après-midi et/ou le soir de la kermesse pour installer et/ou tenir un stand.

Les parents de l'APEL ont tenu à commander des pistolets à eau qui ont un grand succès auprès des enfants. Cependant, ces pistolets à eau suscitent une grande excitation, les enfants courent, bousculent et arrosent sans tenir compte des enfants plus jeunes et des parents. **C'est pourquoi, en cas de débordement, nous nous réservons la possibilité d'interdire aux enfants de les utiliser dans l'enceinte de l'école.**

Après délibération et vote durant le conseil d'établissement, la grande majorité des parents présents, ainsi que les membres du personnel de l'école (enseignants et personnel OGC) souhaitent que les pistolets à eau soient donnés à la fin de la kermesse au départ de l'enfant. Voir avec l'APEL pour prévoir des bons afin de les échanger contre les pistolets à eau.

7. Réponse aux questions des parents :

➤ **Classe de CM1 :**

1 - "Peut-on envisager une sensibilisation aux premiers secours pour les enfants à partir du CP par exemple ?

Je sais que cela a un coût mais peut-être qu'avec les pompiers / la mairie / etc...

Il existe aussi en faculté de médecine "l'hôpital des doudous", une opération pendant laquelle on explique aux enfants quoi faire si le doudou se sent mal."

Chaque année, nous proposons une animation « SECURIVIE : apprendre à porter secours » de la GS au CM2. Cette année, le responsable de SECURIVIE a changé son équipe d'intervenants. Il n'a malheureusement pas trouvé d'intervenant, spécialisé pour la formation des enfants, disponible pour intervenir dans notre école. Cette intervention est reconduite chaque année. Nous prévoyons donc une animation pour l'année prochaine.

➤ **Classe de CP :**

1/ Y aura-t-il des classes vertes ou de neige prévues pour 2020 ? **L'enseignante vous informera à la rentrée si elle souhaite monter un projet « classe de découverte » pour l'année 2019-2020.**

2/ Va-t-il y avoir des changements d'enseignants voire des permutations de classes ?

Le mouvement de l'emploi est en cours. Le mi-temps de direction est en attente d'une enseignante titulaire ou d'une nouvelle PES (Professeur des Ecoles Stagiaires).

➤ **Classe de CE1 :**

1 - « Quand auront lieu les cours de secourisme ? »

Cf. réponse plus haut.

2 - « Les cartables à roulettes sont-ils interdits ? »

Ils sont interdits en maternelle et fortement déconseillés dans les autres classes :

- Ils sont très lourds, même lorsqu'ils sont vides.
- Ils n'ont pas d'utilité dans l'établissement car interdits dans le rang (les enfants se prennent les pieds dedans) et interdits sur la passerelle.

➤ **Classe de CE2 :**

Deux questions sont ressorties pour la classe de CE2 :

1 - « Est ce qu'il serait possible d'envisager un endroit où les enfants pourraient déposer des trottinettes dans la cour ? Si ce serait possible, il y aurait moins de voiture en circulation et au dépôt minute devant l'école ! »

C'est une superbe idée pour notre planète.

Nous n'avons malheureusement pas la place ni dans les locaux, ni dans les cours. Notre école n'est pas adaptée pour pouvoir accueillir les trottinettes et les vélos.

2 - "Est-il possible lors du prochain conseil de savoir si une classe de ski est prévue pour le CM1 ?

Vu que ces dernières années les CE1/2 faisaient la sortie voile et les CM1/2 la classe de neige...

Concernant le dernier point, et suite au dernier conseil d'établissement, un mail a été envoyé à tous les parents de la classe de CE2 pour leur rappeler la charte de l'école. L'idée était de rassurer, sensibiliser et motiver les parents à inscrire leurs enfants à toutes les sorties proposées par le corps enseignant. Nous avons donc bon espoir qu'un changement probant ait lieu l'année prochaine pour notre classe et que tout le monde soit partant l'année prochaine."

Comme cela a déjà été expliqué, les projets de classes transplantées : classe de mer, classe de découverte ou classe de neige, sont de l'initiative des enseignants. Cela ne dépend pas d'un niveau de classe. Il est important que tous les enfants du groupe classe participent aux projets.

Les séjours au ski occasionnent des frais supplémentaires : frais de séjour plus élevé + équipement des enfants (combinaison, gants, casque, après-skis, etc...). C'est pourquoi, ces projets "classe de neige" ont été abandonnés en raison du prix trop élevé pour les familles et remplacé par des classes de mer ou de découverte.

- Classe de CM1 2018-2019 : Marie-Virginie, l'enseignante de CM1, a organisé un séjour "classe de découverte" pour sa classe au Centre Biabaux au mois de novembre. Les 29 élèves de CM1 ont participé à ce séjour.
- Classe de CM2 2018-2019 : Lucie, l'enseignante de CM2, avait prévu une classe de mer au Frioul du 3 au 7 juin. Etant en arrêt maladie, Alexandra SOARE l'enseignante remplaçante, et Valérie DAM la directrice, assureront le séjour ainsi qu'Isabelle Reynouard qui sera présente le lundi et Pascale PEIFFER le jeudi et vendredi.

Rappel : Si pour financer ces séjours des parents ont des difficultés financières se rapprocher de la Directrice ou de la présidente de l'APEL pour obtenir une aide.

Fin de la réunion par un partage libre autour du "buffet"

et du verre de l'amitié

préparés par Béatrice LAMOTTE-MOITY